



LE CQP
CERTIFICAT DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE



L'UFOLEP propose de répondre à vos demandes sociales en matière d'emploi et de formation sur votre territoire.

Le Certificat de Qualification Professionnelle est un dispositif de formation, porté par les délégations territoriales UFOLEP, qui permet à des jeunes et des moins jeunes d'entrer dans la filière de Formation des Métiers du Sport et de l'Animation par le biais d'une **formation courte, peu coûteuse et qualifiante.**

Le CQP permet de se former dans l'une et/ou des trois familles d'activités : les activités gymniques d'entretien et d'expression, les activités de randonnée de proximité et d'orientation, les jeux sportifs et jeux d'opposition.

Pour qui ?

Pour toute personne voulant exercer le métier d'Animateur de Loisir Sportif :

- > Être titulaire de l'Attestation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1),
- > Être âgé(e) de 18 ans au moment de l'entrée en formation,
- > Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille d'activités, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation,

Quel diplôme ?

Le Certificat de Qualification Professionnelle est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur.

Quelles voies d'accès ?

- > Formation
- > VAE

Quelle formation ?

Une formation de 160 heures (minimum) qui comprend :

- > 5 heures de positionnement : définition du parcours individuel de formation,
- > 105 heures de formation réparties en trois unités de compétences,
- > 50 heures d'alternance dans les associations.

Quelles options ?

- > Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression : techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression,
- > Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation : vélo loisir, randonnée pédestre, roller, orientation
- > Jeux sportifs et jeux d'opposition : arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons (petits et grands terrains).

Quelle démarche ?

- > Tuteur expérimenté,
- > Suivi personnalisé du stagiaire,
- > Parcours individualisé,
- > Reconnaissance de l'expérience salariée et/ou bénévole.

LE CQP

Les points forts du dispositif :

- > Diplôme professionnel multisports
- > Nombreux secteurs d'intervention
- > Parcours individuel de formation
- > Ouverture aux titulaires des diplômes fédéraux
- > Équivalences avec les UC 2 et UC 5 des BPJEPS « APT » et « AGFF »

Unité de compétences n°1

Connaissance des publics et de l'environnement

Unité de compétences n°2

Préparer, animer et encadrer une action d'animation (dans l'option choisie)

Unité de compétences n°3

S'approprier et maîtriser les techniques et les outils de l'activité (dans l'option choisie)

Comment financer la formation ?

> Les contrats aidés :

Les personnes déjà insérées dans la vie active :

- Plan de formation pour les salariés (financement par l'employeur et l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé – OPCA).
- Possibilité d'aide par le Conseil Régional, Congé Individuel de Formation (CIF),
- Signature d'un Plan d'Aide de Retour à l'Emploi (PARE) pour les demandeurs d'emploi indemnisés.

> Les demandeurs d'emploi :

- Possibilité de financement par le Conseil Régional,
- Etude des possibilités de financement au cas par cas.